

Compte-rendu de l'audioconférence du 23/03/2020

La direction a organisé le 23/03/2020 une audioconférence avec les organisations syndicales de la DNVSF sur le COVID-19.

I/ INFORMATIONS GÉNÉRALES

A) Situation à la DGFIP

A la DGFIP, un plan de continuité d'activité a été mis en place, il définit des missions prioritaires :

- exécuter la dépense pour payer les opérateurs privés détenant une créance sur l'État ;
- accompagner les entreprises en difficulté pour éviter toute faillite ou licenciement.

Afin de respecter les règles de confinement, le télétravail est privilégié. Pour équiper un maximum de personnes, les ordinateurs portables de l'ENFiP (environ 2 000) vont être redéployés pour le télétravail des services aux missions prioritaires. Il n'est pas prévu à ce jour de réquisitionner d'autres ordinateurs dans des directions exerçant des missions non-prioritaires. Le contrôle fiscal ne fait pas partie des missions prioritaires.

Les accueils sont fermés, mais l'administration reste joignable sur les canaux dématérialisés ou sur rendez-vous dans le respect des conditions de sécurité sanitaire.

La loi d'urgence contre le COVID-19 a été adoptée hier, en voici quelques mesures :

- le contrôle automatisé de la dépense est allégé ;
- l'article 7 autorise à neutraliser la période de confinement pour la computation des délais de procédures.

B) Informations relatives à la DNVSF

La direction a été invitée à donner son stock de masques aux hôpitaux, le directeur va donc leur apporter les 300 masques restant.

Les bâtiments resteront fermés et sous alarme jusqu'à nouvel ordre.

Les plis que les contribuables nous ont adressés en recommandé par la poste vont être gardés et ne seront pas retournés pendant la durée de la période de confinement. Les chefs de service vont contacter les conseils pour leur demander de nous adresser des copies par mail de leurs envois. Cette demande n'aura aucun caractère contraignant.

La direction sait où chacun de nous est en confinement, ils ont eu connaissance de pics de connexion avec des difficultés sur le réseau, malgré ces ralentissements, il n'y a pas eu de coupures.

Pour toutes les personnes qui n'ont pas encore accès au webmail, la direction ne peut plus créer de nouvelles habilitations, il n'y aura donc pas de possibilité d'accéder aux boîtes professionnelles avant la fin du confinement.

Dans SIRHIUS, les absences à saisir sont les suivantes :

- si on est équipé de VPN ou d'un accès webmail avec une clef cryptée et assez d'éléments pour travailler, il faut mettre « Télétravail » ;
- dans le cas contraire et pour les parents d'enfant de moins de 16 ans, il faut mettre « Autorisation d'absence pour contrainte particulière », il ne faut pas faire de double journée.

Les personnes avec VPN saisissent elles-mêmes ces motifs, les autres passent par le chef de service et en cas d'impossibilité de renseigner le motif, le service RH procédera à des régularisations à la fin de la période de confinement.

Les entretiens d'évaluation ont été signés par l'autorité hiérarchique mais n'ont pas été notifiés aux agents pour validation, les délais de recours seront reportés dans le temps.

II/ RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Après cette présentation de la situation, la direction a répondu aux questions des organisations syndicales.

→ Il n'y a aucun cas de personne atteinte du COVID-19 à la DNVSF.

→ Les problèmes rencontrés par les agents n'ayant que des clefs cryptées ont été évoqués, le travail étant très différent du fait de l'impossibilité d'accéder au portail métier et de disposer de peu de documents. Le directeur sait que ces solutions ne permettent pas le fonctionnement habituel des services et remercie les personnes qui ont lancé des initiatives pour s'entraider et avancer au mieux.

→ Les difficultés des enquêteurs de la BPROG ont été soulignées, ils n'ont pas de VPN et doivent donc poser des questions à des tiers pour pouvoir avancer et attendre leurs réponses. Le sentiment qui prédomine est que l'activité est très ralentie et que tout sera à recommencer à la fin du confinement.

La direction propose de faire des fiches reprenant toutes les questions sur un même dossier afin de s'adapter aux conditions particulières de travail. Le but n'est pas de tenir le rythme habituel, cela est impossible mais d'avancer le travail au maximum sans pour autant céder au stress. Si la fiche n'est pas rendue, ce n'est pas grave, il sera tenu compte des contraintes actuelles dans les objectifs.

Il va être mis en places des binômes avec les contrôleurs équipés de VPN des brigades contrôles et les enquêteurs pour pallier au mieux cette difficulté.

L'accès à la documentation reste possible, y compris à partir des ordinateurs personnels.

→ Le tableau de suivi que les chefs de services doivent rendre chaque vendredi est un simple suivi des pièces de procédures à envoyer. Le but est d'anticiper le volume de courrier qu'il faudra faire partir à la fin du confinement.

→ A ce jour, il n'est pas envisagé que les agents de la DNVSF soient réquisitionnés pour aider les services effectuant des missions prioritaires.

→ La date du retour dans les services n'est pas fixée et dépendra des consignes nationales. Il faudra alors définir des priorités et déterminer comment on pourra se réapprovisionner en dossiers dans le respect des règles de confinement. Le nettoyage des locaux est envisagé et pour Argonne il faudra se rapprocher de la DRFiP PARIS.

Cependant, lorsque nous reviendrons dans les services, il faudra continuer à appliquer les gestes barrières jusqu'à la disparition totale du virus, il faudra donc continuer à nous adapter à la situation.

→ Aucun envoi de pièces de procédure ne doit être réalisé par mail, on peut contacter les contribuables et leurs conseils mais en précisant bien qu'il n'y a aucune contrainte pour leur réponse.

→ A ce jour, aucune consigne n'a été donnée à la direction sur les ARTT ou les congés pendant la période de confinement. Il n'est pas actuellement envisagé d'imposer une semaine de congés lors de cette période.

→ Si nous devons contacter la DLS, il faut penser à mettre tout le monde en copie au cas où le rédacteur n'aurait pas accès à sa messagerie.

→ Les personnes utilisant le webmail doivent se mettre en copie des courriels, car le logiciel ne garde aucune copie des envois.

Pour les prescriptions de fin d'année, il faut attendre les projets d'ordonnance pour savoir si les délais seront prorogés, ce qui devrait être le cas.

Le directeur a souhaité savoir si des personnes ayant des difficultés personnelles (difficultés à vivre un confinement dans un très petit espace par exemple) s'étaient manifestées. Il invite toutes les personnes concernées à prendre contact soit avec la direction, soit avec les organisations syndicales afin de voir ce qui peut être envisagé pour les aider à mieux vivre cette période particulière.

Enfin, il a précisé que l'activité de la DNVSF sera adaptée à cette situation inédite

Il y aura d'autres audioconférences pour que nous restions informés de la situation et que nous puissions signaler les difficultés que vous pourriez rencontrer, il ne faut donc pas que vous hésitez à nous contacter.